CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CYBERDECK

Société Anonyme au capital de 4 856 779.60 euros
Siège Social : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully
RCS Lyon 419 702 428

AVIS DE PROROGATION VALANT CONVOCATION

L'assemblée générale Extra ordinaire convoquée le 29 juin 2010 à 11h00 sur deuxième convocation, au siège social de la société n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont informés de la prorogation de ladite assemblée générale extra ordinaire à la date du mardi 6 juillet 2010 (horaire et lieu inchangés)

Les formulaires de vote par procuration ou correspondance établis pour les assemblées générales du 21 juin 2010 restent valables pour les assemblées générales du 29 juin 2010.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes,
- Modification de l'article 15 des statuts « Délibérations du Conseil d'administration »,
- Modification de l'article 20 des statuts « Accès aux assemblées – Pouvoirs »
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'annuler les titres auto détenus par la société,
- Décision à prendre en application des dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence, et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes les valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de préférence,
- Fixation du montant global des délégations consenties aux deux résolutions précédentes,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en application de l'article L.225-147 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.
- Mise en place d'un nouveau plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et délégation conférée au Conseil d'administration pour sa mise en oeuvre,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du code de commerce et des articles L443-5 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1004154